ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question orale n° 99

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la formation des jeunes sapeurs-pompiers volontaires. Alors que l'organisation française des services d'incendie et de secours repose sur un équilibre entre personnels professionnels et pompiers volontaires, il est important que les vocations des jeunes qui souhaitent s'engager dans les centres de secours et dans les centres de première intervention , ne soient pas découragées par le cursus de formation qui est peu incitatif, d'une part, et trop éloigné de la réalité des interventions, d'autre part. Le contenu des formations fait une part trop importante à la théorie au détriment de la pratique. Aussi, pour certains jeunes, pourtant motivés par les missions de secours et un sens aigu de la solidarité, se trouvent souvent découragés par une pédagogie trop scolaire. Il serait souhaitable que le scénario pédagogique valorise davantage la pratique, telle que l'utilisation des appareillages notamment. Ainsi l'unité de valeurs « culture-administration » développe un programme sur les institutions républicaines beaucoup trop approfondi qui ne constitue pas un élément fondamental de l'organisation pratique des secours sur le terrain. De la même façon, la répartition des modules de formation est peu cohérente avec la réalité de la pratique ; pour exemple, le développement de trois heures de cours théoriques sur la connaissance des animaux apparaît disproportionné au regard d'une seule heure pour aborder la problématique des fuites de gaz pour laquelle les interventions sont beaucoup plus nombreuses. Promouvoir l'engagement des jeunes dans les SDIS passe par une réforme du contenu de la formation qui leur est imposée et une nouvelle approche de la pédagogie. Il demande s'il ne pense pas que mettre en adéquation la formation avec l'activité réelle à laquelle les candidats jeunes sapeurs-pompiers seront confrontés, et surtout les former dans un cadre moins scolaire, leur permettrait de s'épanouir et ainsi de mettre leur énergie et leur intelligence pratique au service des autres.

Texte de la réponse

FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

M. le président. La parole est à M. Rémi Delatte, pour exposer sa question, n° 99, relative à la formation des sapeurs-pompiers volontaires.

M. Rémi Delatte. Ma question s'adressait à M. Valls, puisqu'elle porte sur la formation des jeunes sapeurs-pompiers volontaires.

On peut se féliciter que l'organisation en France des services d'incendie et de secours repose sur un équilibre entre pompiers professionnels et volontaires. Il est cependant important que les vocations des jeunes ne soient pas déçues ou découragées. Le conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Côte-d'Or, en examinant sa politique en matière de recrutement, a regretté que le contenu des formations des jeunes sapeurs-pompiers fasse une part beaucoup trop importante à la théorie au détriment de la pratique. Certains jeunes sont ainsi souvent découragés par une pédagogie manifestement beaucoup trop scolaire. Pour le département de la Côte-d'Or, c'est au moins une dizaine de jeunes qui ne va pas au terme d'un cursus jugé peu incitatif.

Face à la diminution du nombre de sapeurs-pompiers volontaires, je pense que le scénario pédagogique devrait s'appuyer davantage sur la pratique, l'utilisation des appareillages notamment.

Je prends un exemple : l'unité de valeur " culture-administration ", qui développe un programme sur les

institutions républicaines, est jugée beaucoup trop approfondie alors qu'elle ne constitue pas un élément fondamental de l'organisation pratique des secours sur le terrain, vous en conviendrez. De même, la répartition des modules de formation manque de cohérence avec la réalité de la pratique. Autre exemple, trois heures de cours théoriques sur la connaissance des animaux pour une seule heure sur la problématique des fuites de gaz, qui sont pourtant l'objet d'interventions beaucoup plus nombreuses, cela paraît disproportionné.
Si l'on souhaite promouvoir l'engagement des jeunes sapeurs-pompiers volontaires, quelle réforme de leur formation est envisagée ? Comment leur redonner envie, c'est là l'essentiel, leur permettre de s'épanouir, de mettre leur énergie, leur jeunesse et leur sens civique au service des personnes, dans le cadre du service public ?
M. le président. La parole est à Mme Yamina Benguigui, ministre déléguée chargée de la francophonie.
Mme Yamina Benguigui, *ministre déléguée chargée de la francophonie.* Monsieur le député, Manuel Valls participe actuellement à Bruxelles à une conférence sur les droits des acteurs locaux en matière de lutte contre l'extrémisme violent à l'invitation du commissaire européen.
Vous avez attiré son attention sur la formation des jeunes sapeurs-pompiers. Il regrette de ne pas pouvoir vous répondre personnellement.
Vous vous interrogez notamment sur la part importante laissée à la théorie au détriment de la pratique. Cette situation vous paraît de nature à décourager les vocations.
Il est important de rappeler que les jeunes sapeurs-pompiers se destinent à l'obtention d'un brevet, appelé " brevet de jeune sapeur-pompier ". C'est l'équivalent de la formation initiale exigée pour devenir sapeur-pompier volontaire. Il faut le reconnaître, c'est un investissement exigeant pour les 30 000 jeunes, âgés de onze à dix-huit ans, qui suivent ce cursus.
Le dispositif de formation des jeunes sapeurs-pompiers est donc intimement lié à celui des sapeurs-pompiers volontaires. Or ces volontaires représentent 80 % des effectifs des services départementaux d'incendie et de secours, soit 200 000 sapeurs-pompiers. Ils sont le socle du modèle français de sécurité civile.
Cette formation dispensée aux jeunes sapeurs-pompiers comprend à la fois une dimension théorique et une dimension pratique, essentiellement fondée sur l'apprentissage des techniques de secours et l'entraînement sportif. Elle couvre la plus grande partie des opérations auxquelles les sapeurs-pompiers sont amenés à concourir : secours à personne, lutte contre les incendies ou toute autre mission de protection des biens et de l'environnement.
Vous citez l'unité de valeur culture-administration. C'est un module probablement fastidieux. Il serait néanmoins très préjudiciable de s'en passer, car c'est au travers de cet enseignement que les jeunes sapeurs-pompiers appréhendent le cadre administratif et juridique dans lequel ils interviennent. La complexité et la dangerosité des opérations de secours imposent une vigilance pratique, mais aussi de bien comprendre pourquoi les sapeurs-pompiers interviennent et jusqu'où ils peuvent intervenir. C'est tout l'environnement et les valeurs du monde des sapeurs-pompiers qui sont transmis au travers de cet enseignement, qui comporte une dimension civique. Être sapeur-pompier, c'est être un citoyen engagé.

Données clés

Auteur : M. Rémi Delatte
Circonscription : Côte-d'Or (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 99
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 janvier 2013, page 649
Réponse publiée au JO le : 30 janvier 2013, page 437
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 2013